



## <u>Direction de la Réglementation et</u> de l'Attractivité Urbaine

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# **DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES**

# **VILLE DE NIORT**

Arrêté n° 2024-313

ARRETE D'INTERDICTION D'UTILISATION DU TERRAIN ENGAZONNE
STADE ESPINASSOU, TERRAIN ANNEXE du lundi 10 juin 2024 au dimanche 04 août 2024 inclus

Le Maire de la Ville de Niort;

Vu l'article L2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant le besoin de procéder à la remise en état des terrains engazonnés de la Ville de Niort ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour interdire l'accès ;

#### **ARRETE**

<u>Art. 1</u> – L'utilisation du terrain engazonné listé ci-dessous est interdite à tout usage du lundi 10 juin 2024 au dimanche 04 août 2024 inclus.

### Est concerné:

- Stade Espinassou, terrain annexe
- <u>Art. 3</u> Le présent arrêté est notifié aux associations sportives et établissement scolaires concernés. Il est publié et affiché à l'entrée de l'enceinte sportive.
- <u>Art. 4</u> Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en Mairie à Niort, le 13/05/2024

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** La Directrice Générale Adjointe

Carole CHEVCLE